

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 23 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame RESTOUEIX Chloé, Madame Déborah CORNILLOT, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON, Monsieur Ludovic DELHOUME à Monsieur Michel BAUDU, Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Stéphane CARILLON,

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de
Conseillers en
exercice : 27

Votants : 26

Présents : 22

Délibération n°2024-05-06 Demandes de subventions pour le remplacement des projecteurs du terrain d'honneur au stade Pierre de Coubertin

Considérant la nécessité d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie, il convient de remplacer les projecteurs du terrain d'honneur par des équipements LEDS moins énergivores.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le plan de financement comme détaillé ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT
Dépense totale	72 991.84€
RECETTES	MONTANT HT
Département (10% hors financement SEHV)	4 014.55€
SEHV	32 846.33€
FAFA	15 000.00€

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240524-20240506-DE

FONDS PROPRES

21 130.96€

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et autorisent Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions qui en découlent ainsi que tout document s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 24 mai 2024.

Affiché / Notifié le 24 avril 2024

Certifié exécutoire le 24 avril 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

